ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un Grand Assortiment de Meubles de Maison de Valeur et de Haute Grade, etc.

Meubles de Chambres à coucher de fantaisie, Armoires, Toilettes, Chiffonnières, Bibliothèques, Buffet, Chaises Morris, Réfrigérateur, "Cooking Range", etc., Chauffeur à Gaz, Descentes de Lits Ours, Renard, Tigre et Renard Blanc, "Art Squares", Articles en Faïence et Verrerie, Cristaux, Articles en Argent et Plaqué, Portraits, Chandeliers pour Gaz et Lumière Electrique et nombre d'autres Articles et Installations, Ornements, etc.

Un grand assortiment de Livres, etc.

Security Building & Loan Association vs Robert M. Lawrence.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 96,573 — En vertu d'un writ de fieri facis à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 29 mai 1911, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans mon entrepôt No 2105 rue Decatur, entre les rues Champs-Elysées et Françaises—

Un grand lot de meubles de maison et effets, divers, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Buck Walshe & Buck, avocats pour la demanderesse.

18 mai—18 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Second District,

Portant le No Municipal 2428 avenue Ursulines, entre les rues Tonti et Rocheblave.

Albert Hackmuller vs James M. Conner et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 89,445—En vertu d'un writ de fieri facias contre James M. Conner et William Figueroa (in solido) à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, le 15 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain dans le Second District de la Nouvelle Orléans carré borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Tonti et Rocheblave, désigné par le No un, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, le 13 avril 1867, enregistré à la Sixième Cour de District, No 19,255 du dossier et mesure vingt-trois pieds quatre pouces, trois lignes de face rue des Ursulines, vingt-trois pieds, sept pouces cinq lignes sur la ligne inférieure, quatre-vingt-huit pieds, deux pouces trois lignes de profondeur sur une ligne la première après Rocheblave, quatre-vingt-deux pieds deux pouces, deux lignes sur la ligne de côté, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

E. M. Robbert, avocat du demandeur.

12 mai—12 13 19 26—juin 2 9 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Cinquième District,

Portant les Nos municipaux 701 et 703, 705 et 707, 709 et 711 rue Brooklyn (îlet borné par Opelousas, River et Bidel).

Mme Sadie E. Maguire vs Blanche Ophelia Finegan administratrice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 96,874—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre de forme irrégulière carré No 121 du Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Brooklyn, (ci-devant Madison) Opelousas, (ci-devant Market) Rivière (ci-devant Jefferson) et Bidel (ci-devant Jackson), ladite portion de terre forme le coin des rues Brooklyn et Opelousas, commençant à un point cent vingt quatre pieds sept pouces du coin des rues Brooklyn et Opelousas de la mesurant cent vingt-quatre pieds sept pouces rue Opelousas à l'intersection des rues Opelousas et Brooklyn; de là le long de la rue Brooklyn quatre-vingt pieds six pouces et deux lignes à un point; de là sur une ligne parallèle à Opelousas, et s'étendant vers la rue Rivière à la première ligne du bourg Moesy de la le long de la première ligne de division entre le bourg Moesy et le bourg Duvergne ou Duvergé au point de départ.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

J. Armstrong, avocat pour la demanderesse.

12 mai—12 13 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Sixième District,

Portant le No municipal 4523 rue Chestnut entre les rues Jena et Cadiz.

Suburban Building and Loan Association Syvain B. Payase, subrogé, versus Louise Fortier, épouse de John Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 94,917 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Colisée, Chestnut, Cadiz et Jena, désigné comme lot numéro quinze de l'îlet No 291, et mesurant trente pieds de face à la rue Chestnut sur cent vingt-sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

James Boyd Grinage, avocat pour le demandeur, subrogé.

5 mai—5 6 12 19 26—juin 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur du Quatrième District.

Sur la rue Dorgenois, entre Troisième et Quatrième.

[Ilet borné par la rue Broad.]

Elise Pallet vs Jack Young.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 96,711 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 juin 1911, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro trente-et-un de l'îlet No 435, borné par les rues Dorgenois, Troisième, Quatrième et Broad, sur un devis et certificat d'arpentage signé par D. E. Seghers & fils, voyers, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire F. J. Dreyfous, le 1er décembre 1904, lequel dit lot commence à une distance de soixante et un pieds deux pouces et deux lignes de la rue Troisième et mesure trente-trois pieds de face à la rue Dorgenois sur cent treize pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du montant de la vente au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Félix J. Dreyfous, avocat pour le demandeur.

6 mai—6 12 19 26—juin 2 7 8

ANNONCES JUDICIAIRE.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc, d'une pharmacie.

Meubles, Bail et Droit d'Occupation.

Otto A. Lyncker vs Thomas J. Lynch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 90,770—En vertu d'un writ de fieri facias contre le demandeur Otto A. Lyncker et en faveur du défendeur Thomas J. Lynch, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le MERCREDI, 31 mai 1911 à 10:30 midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans le local No 2339 avenue Tulane, coin de la rue Tonti.

1° Le contenu et installations du fond de magasin de la pharmacie en ledit local, aussi meubles et autres effets mobiliers divers, etc., en cela, le tout d'après l'inventaire enregistré.

2° Le terme non expiré du bail dudit local No 2339 avenue Tulane; ledit bail expirant le 30 septembre 1911 et le loyer étant de $25.00 par mois, payable mensuellement. Et dans le cas où le bail ne serait pas vendu il sera alors offert en vente.

3° Le droit d'occupation dudit local de la date de la vente au 30 septembre 1911.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

C. I. Denechaud, avocat pour le demandeur en exécution.

20 mai—20 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Cinqième District.

Portant le No Municipal 423 rue Patterson (Ilet borné par les rues Lavergne, Verret et Delaronde.)

Mme Sadie E. Maguire vs Blanche Ophelia Finegan, administratrice.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 96,875—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No cinq, carré No six maintenant le No vingt-trois, borné par les rues Patterson, Lavergne, Verret et Delaronde, d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, le 18 mars 1842, et déposé en l'étude de L. T. Clare notaire en cette ville comme plan No vingt-deux du livre de plans No quatre-bis, lequel terrain mesure, en mesure française, trente pieds de façade rue Patterson sur cent trois pieds, neuf pouces, quatre lignes sur la ligne le divisant du terrain quatre, et cent-trois pieds, neuf pouces de profondeur sur la ligne le divisant du terrain No six, sur ledit plan, ensemble avec tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque sorte en font partie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

J. Armstrong, avocat pour la demanderesse.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété vacante de valeur du Sixième District.

2 Terrains rue Claiborne, entre les rues Cadiz et Upperline, (ilet rue Willow.)

1 Terrain coin des rues Jena et Prieur, (ilet rue Roman et l'avenue Napoléon.)

James T. Montgomery vs Samuel Schiro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,261 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné et décrit sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 1er mai 1897 et annexé à un acte passé pardevant E. J. Barnett, notaire, le 10 janvier 1898 comme suit:

1° Les lots Nos Quatorze et Quinze, dans l'îlet No 674, borné par les rues Claiborne, Willow, Cadiz et Upperline, contigu l'un à l'autre et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles, excepté le lot Quatorze qui a une profondeur de cent cinquante pieds.

2° Le lot Douze dans l'îlet No 719, borné par les rues Jena, Roman, Prieur et l'avenue Napoléon, mesurant trente pieds, six pouces et cinq lignes de face à la rue Jena sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles et formant l'encoignure des rues Jena et Prieur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—En argent la somme suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit $650.00, sujette néanmoins à certains crédits payés à des dates diverses et se montant en tout à $140, et une somme pour l'intérêt sur lesdits crédits, avec intérêt au taux de 8 0/0 par an du 18 juin 1909 jusqu'à paiement, ensemble avec 5 0/0 du dit montant pour honoraires d'avocat, aussi bien que le coût et les dépens du procès, et de la vente, et les taxes sur ladite propriété (s'il en est dû).

2° L'acquéreur assumera le paiement (jusqu'à concurrence de son enchère), d'un billet de $650 daté du 18 juin 1909, payable deux ans après sa date et portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de sa date jusqu'à paiement, garanti par hypothèque du vendeur sur ladite propriété conjointement avec la réclamation du demandeur, conformément à l'acte pardevant George Montgomery, notaire, le 18 juin 1909.

3° Et le reste s'il y en a, comptant.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Geo. Montgomery, avocat pour le demandeur.

12 mai—12 13 19 26—juin 2 9 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Deuxième District.

Portant les Nos municipaux 900 et 902 rue Nord Broad, coin Dumaine, [carré Dorgenois et St-Philippe].

Suburban Building and Loan Association vs Margaret Aleix, épouse du Dr Alexandre B. Sambola.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 96,887—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Dorgenois, Dumaine et St-Philippe, se touchant les uns les autres, et mesurant chacun vingt-neuf pieds huit pouces rue Broad sur une profondeur de cent pieds, le terrain No 1 formant le coin des rues Broad et Dumaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas, Sutton & Loomis, avocats pour le demandeur.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 14 15

Succession de P. Tatman Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,105—Division B—Attendu que Mme Marie Conway, veuve de P. Tatman Thompson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration dans la succession de feu P. Tatman Thompson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Gus. A. Lambias avocat.

18 mai—18 22 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur du Sixième District,

Portant les Nos municipaux 3422 et 3424 rue Freret, entre la rue Delachaise et l'avenue de la Louisiane.

Commercial Germania Trust and Savings Bank vs Hirsch-Levy Realty Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.— No 96,871 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 592, borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Howard, Freret et Delachaise, désigné par le No 19 sur un plan figuré d'Edgar Pilié, voyer, daté du 10 septembre 1895, et noté à un acte de vente devant E. L. Weil, notaire en cette ville, 2 avril 1904, (McDermott à Weil) et mesure, d'après ce plan trente-deux pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Buck, Walsh & Buck, avocats pour la demanderesse.

12 mai—12 13 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Portant les Nos municipaux 2917 et 2919 rue Jena, entre la rue Willow et l'avenue Claiborne.

German-American Homestead vs Julius H. Gennison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 96,685—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et ce qui y appartient ou en quelque sorte en fait partie, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré No 463 borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Port ou Moss (anciennement Bayou St-Jean) et l'avenue Hagan, désigné par la lettre D sur un plan dressé par D. E. Seghers et fils, voyers, en date du 7 décembre 1904, et annexé à un acte passé pardevant Geo. Montgomery, notaire en cette ville, le 15 décembre 1904, ledit terrain mesurant vingt-neuf pieds cinq pouces et six lignes de face rue St-Philippe, commençant à une distance de quatre-vingt-onze pieds un pouce et six lignes de l'avenue Hagan; la même mesure à l'arrière, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds trois pouces et six lignes sur le côté le plus près de l'avenue Hagan et quatre-vingt treize pieds, cinq pouces et sept lignes sur le côté opposé, et étant composé de l'extrême arrière pris des lots No 26, 27 et 28, et d'une petite parcelle prise du côté le plus près de l'avenue Hagan, jusqu'à la profondeur de quatre-vingt-treize pieds, cinq pouces et sept lignes pris du lot No 25, et les améliorations qui s'y trouvent portant les Nos municipaux 3312 et 3314 rue St-Philippe.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Legier & Gleason, avocats pour le demandeur.

12 mai—12 13 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriétés de Valeur Améliorée du Sixième District,

Portant les Nos municipaux 3711 et 3713 rue Clara, entre les rues Général Taylor et Delachaise.

Joseph V. Roca vs Mme Lillian Rothman, épouse de Gustave Salomon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 96,803 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 8 juin 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No Trois borné par les rues Clara, Delachaise, Willow et Général Taylor, laquelle dite portion de terre s'étend à une distance d'environ soixante-quinze pieds, onze pouces et une ligne de l'encoignure des rues Delachaise et Clara et mesurant trente-huit pieds de face à la rue Clara sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Général Taylor de cent vingt-quatre pieds cinq pouces et six lignes; une première profond.ur sur la ligne de côté vers la rue Delachaise de quatre-vingt-dix pieds six pouces, de là se rétrécissant à un angle droit de trois pieds, et delà une autre profondeur de trente pieds à la ligne du fond, laquelle ayant trente-cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

Anthony J. Rossi, avocat pour le demandeur.

5 mai—5 6 12 19 26—juin 2 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Benjamin F. Howell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,413—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Benjamin F. Howell, Jr., exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.—Oliver S. Livaudais, avocat.

23 mai—23 27—juin 1

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 96,822, Division B—In re Monition de la Nylka Land Co. Ltd.

Attendu que le ou vers le 28 novembre 1910 la Nylka Land Co. Ltd. a acheté de Bert Champion, Philip C. Veith et Charles O. Sawtelle, une certaine portion de terre dans le Troisième District de cette ville, du côté du Lac de la Route Gentilly, mesurant 49' 2" de face sur cette route sur 3622' 6" de profondeur sur la ligne de la propriété de J. H. Andrews ou les ayant droit sur une profondeur de l'autre côté de la ligne de 596' 2" à quel point elle s'élargit de manière à avoir une profondeur de 90' jusqu'au fond de la portion de terre, laquelle balance de sa profondeur est de 2030 pieds, et une autre portion de terre contigue à la précédente sur le côté du lac de la Route Gentilly, mesurant 6 arpents de face sur cette route sur 20 arpents de profondeur entre lignes parallèles, et le ou vers le 18 octobre 1907, Bert Champion a acheté de Philip G. Veith une certaine portion de terre mesurant six arpents sur la Route Gentilly sur une profondeur de vingt arpents entre lignes parallèles ensemble avec l'autre portion mesurant 49' 2" sus mentionnée, et que le ou vers le 14 juin 1909, Charles O. Sawtelle a acheté de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la porte de la Maison de Cour de cette ville, à une vente pour taxes par le Trésorier de la ville de la Nouvelle-Orléans, faite d'après la loi pour $22.30 comptant, une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans désignée sur le Chemin de Gentilly, dont la profondeur s'étend vers le lac, et que le ou vers le 12 janvier 1906 Philip G. Veith a acheté de l'Etat de la Louisiane d'après les actes 80 de 1888 et 126 de 1896 au prix et pour la somme de $102.10 comptant, un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur le Chemin Gentilly, avec profondeur vers le Lac et façade sur le Chemin Gentilly, les titres desquels ont tous été confirmés dans l'affaire de la Nylka Land Co Ltd vs Lavasseur, No 95,540 du dossier de cette cour.

Qu'il soit donc su, Que ladite Nylka Land Co. Ltd., désirant se prévaloir du privilège des lois contenues dans les Sections 2370 et seq des Statuts Revisés de la Louisiane a demandé à cette Cour une monition et que toutes personnes sont par le présent citées et sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui peuvent établir tout droit, titre ou intérêt à ou dans la propriété ci-dessus décrite, par suite de quelque informalité, irrégularité ou illégalité dans quelque assessement, avis, annonce, description, vente, temps ou manière de vente à l'Etat de la Louisiane et la ville de la Nouvelle-Orléans et au pétitionnaire, par la chaîne de titres ici décrite et exposée, ou pour toute autre raison, de faire valoir dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition de la manière prescrite par la loi les motifs, s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquels la vente à la ville de la Nouvelle-Orléans et à l'Etat et par la Ville et l'Etat au pétitionnaire, dans l'ordre de titres ci-dessus produit, ne serait pas confirmée et homologuée et pourquoi le titre de la Nylka Land Co. Ltd. ne serait pas déclaré parfait et complet.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1911.

Signé: FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député-greffier.

L. A. Ducros, avocat.

25 mai—25 26 27

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans —No 96 321—Div B—In re Nylka Land Co., Ltd. demandant une monition.

Attendu que le ou vers le 30 novembre 1910, la Nylka Land Co. Ltd. a acheté de Bert Champion huit certains terrains dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans avec les améliorations qui s'y trouvent, désignés comme terrains Nos 2 à 4 inclusivement, Nos 6 et Nos 8 à 11 inclusivement, chacun mesurant 31 pieds de façade rue Elmire, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le ou vers le 18 octobre 1907, Bert Champion a acheté de Philippe C. Veith la propriété ci-après décrite à savoir: onze terrains dans le Troisième District, carré 601, borné par les rues Elmire, Désiré, Villeré et Robertson, mesurant 31 pieds chacun rue Elmire sur 120 pieds de profondeur, le terrain 1 formant le coin de la rue Robertson et le terrain 11 le coin de la rue Villeré et le ou vers le 21 décembre 1905 Philippe C. Veith a acheté de l'Etat de la Louisiane au prix de $44.50 comptant, par acte de Paul Capdevielle, auditeur d'Etat, conformément aux dispositions de l'acte 80 de 1888 et 126 de 1896, certains terrains et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré 601 borné par les rues Elmire, Désiré, Villeré et Robertson; lesdits terrains font face à la rue Elmire;

Et attendu que ladite Nylka Land Co. Ltd, désirant se prévaloir des privilèges de la loi relativement aux monitions telles qu'elles sont contenues dans les sections 2370 à 2381 des Statuts Révisés de cet Etat, a demandé à cette cour une monition:

Donc, qu'il soit su, Que toutes personnes sont par le présent avis citées et sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans capables de présenter tout droit, titre ou intérêt dans la propriété ci-dessus décrite causée par une informalité, une irrégularité dans l'assessement des avis annoncés, vente du temps ou manière de vente ou d'adjudication à l'Etat de la Louisiane aux vendeurs de la pétitionnaire et par eux à la pétitionnaire, ou pour toute autre cause quelconque, s'ils en ont annoncé ou en peuvent avoir, de déduire les raisons dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition de la manière et dans la forme prescrite par la loi, pour lesquelles les ventes de la pétitionnaire et les ventes aux vendeurs de la pétitionnaire et l'Etat de la Louisiane ne seraient pas confirmées et homologuées, et pourquoi le titre de la Nylka Land Co. Ltd à ladite propriété ne doit pas être déclaré parfait et complet.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1911.

Signé: FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député Greffier.

L. A. Ducros, avocat.

25 mai—25 26 27

VENTES A L'ENCAN,

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété excellente pour placement en une résidence double en bois à deux étages

Nos 3529-3531 rue Prytanée, encoignure de la rue Foucher.

Succession de Mlle Elizabeth Ann Pleasants. No 96,927—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI, le 25 mai 1911, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté du 18 avril 1911, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée; la propriété ci-après décrite, à savoir.

La magnifique résidence double en bois à deux étages, Nos 3529-3531 rue Prytanée, encoignure de la rue Foucher, contenant vestibules, 9 chambres, chambre à bain de chaque côté, le terrain est désigné comme une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Foucher, Aline et l'avenue St-Charles. Ladite portion de terre est désignée comme mesurant No un sur un devis dûment certifié par W. I. Hodgson ingénieur, annexé à un acte passé pardevant J. C. Wenck, notaire, le 9 janvier 1895, d'après lequel devis ledit lot forme le coin des rues Prytanée et Foucher et mesure soixante-deux pieds six pouces de face à la rue Prytanée, la même largeur dans le fond sur soixante-trois pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Foucher, ladite portion de terre est une partie d'une plus grande portion de terre (composé des portions de face Nos Cinq, Six, Sept et Huit), acquis originairement par Joseph Fabacher de B. Pico, le 5 avril 1890.

Un placement de mérite qui paiera très bien pour le montant investi.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et ligne de vendeur portant sept pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes dûes et exigibles en 1911, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers devant appartenir à l'acquéreur du jour de la signature de l'acte de vente. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente, l'acte de vente et certificats aux frais de l'acquéreur pardevant J. J. Woulfe, notaire.

23 avril — 23 30—mai 7 14 21 25

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

BREEN PARK, N. J.

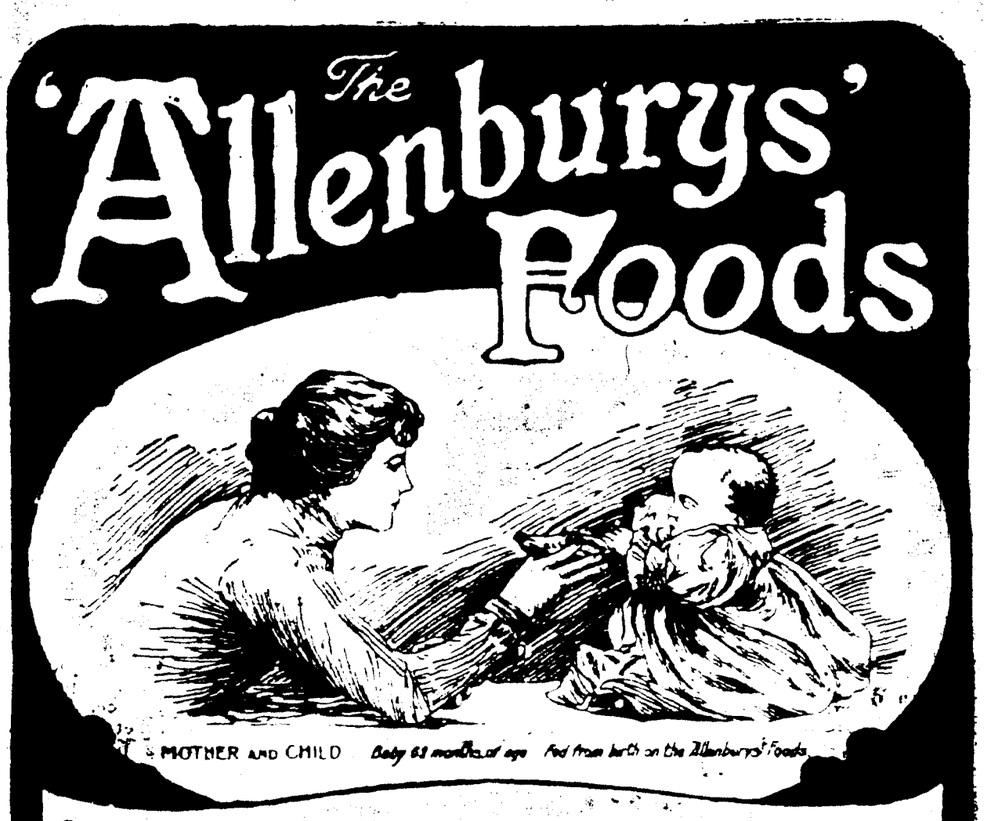

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. *De la naissance à 3 mois* — NOURRITURE No 2. *De 3 à 6 mois* — NOURRITURE No 3. *De 6 mois à plus.*

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.